

Roth.
Ministère

Mme.

a Lodentier.
Arrêté

de
l'Agriculture
et du
Commerce.

Brevet

et d'addition

et de perfectionnement

de la

voie

Durée " ans.

N° 121,992.



du 5 Vendémiaire an IX.

Le 2^e Acte Art. 2.

Le Gouvernement, en accordant un brevet d'invention sous examen préalable, n'entend garantir en aucune manière ni la priorité, ni le succès d'une invention

Brevets d'invention.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Agriculture et du Commerce,

Vu les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Vu le procès-verbal dressé au Secrétariat de la Préfecture du département de la Saine constatant que le Sieur

Roth.

a déposé, le Quinze Mars 1843 à l'heure du midi 1/2

1^o Une requête à l'effet d'obtenir un brevet d'addition

et de perfectionnement au brevet d'invention de Roth, qui lui a été délivré le 28 Septembre 1840, pour une machine à calader

—
—
—

qu'il déclare avoir

perfectionnée ;

2^o La description des moyens et procédés qui constituent le perfectionnement

—
—

Vu lesdites pièces constatant que toutes les formalités prescrites par les lois des 7 janvier et 25 mai 1791 ont été remplies;

Vu l'arrêté du 5 vendémiaire an IX,

Arrête ce qui suit :

Article 1^o. Il est donné acte au Sieur Roth (Dielier), locuteur en Médecine, à Paris, rue Neuve des Mathurins, n° 6,

de sa demande d'un

brevet d'addition et de perfectionnement au brevet

47

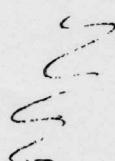
l'invention de quinze ans, qui lui a été délivré le 28 Septembre 1840, pour la
machine à relâcher,



Art. 2. A l'appui du présent certificat resteront annexées :

1° La description des moyens et procédés

2°



3°

Art. 3. Une expédition du présent certificat suivie de la copie
littérale de la description ci-dessus visée



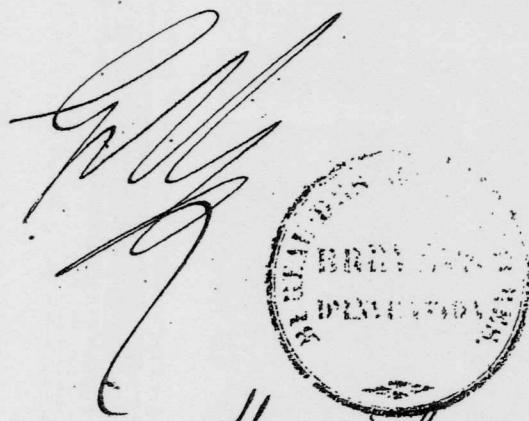
sera transmise cachetée à
M. le Préfet du département de la Seine pour être délivrée
au Sieur Roth.

Paris, le 17. Avril. 1843.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général

Jean-Baptiste Baudin
SG



Monsieur le Ministre du Commerce et de l'agriculture.

J'ai l'honneur de vous adresser la demande d'un Brevet d'addition
et de perfectionnement au Brevet d'invention qui m'a été délivré
jus, la date du 28 Septembre 1840, pour une machine à calcul.

Je joins à l'appui de ma demande un mémoire descriptif
pour faire comprendre l'objet de mon perfectionnement.

Ayant satisfait aux conditions de la loi je vous prie Monsieur
le Ministre de vouloir bien me faire délivrer le plus tôt possible
le brevet que je sollicite de votre bienveillance.

Dans cette attente j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Ministre

votre très humble serviteur

D. Koss

6. Rue neuve des Mathurins

Paris le 13. Mars 1843.

Mémoire descriptif.

Outre les méthodes mécaniques de multiplication et de division que j'ai décrites, j'en invente une autre beaucoup plus simple et moins coûteuse, dont j'ajoute la description à mes brevets d'addition et de perfectionnement antérieurs.

C'est toujours à l'aide du système de la transmission successive que j'ai été le premier à appliquer aux machines à calcul ce que j'ai déjà écrit dans mes mémoires sur les perfectionnements apportés à ma machine, que ma nouvelle manière de multiplier et de diviser peut être utilement mise à exécution.

Voici en quoi consiste ce nouveau perfectionnement. On ajoute à chaque cadran de mon additionneur une série de rouages. Ces rouages forment une série d'engrenages continus, à l'aide des pignons, qui est

et leur vitesse augmente de bas en haut, (on demande de haut en bas) progressivement d'une dizième.

Voir la disposition d' cette nouvelle machine.

cadrans des 9.	cadrans des 9.	cadrans des 9.	cadrans des 9.
— 8	— 8	— 8	— 8
— 7	— 7	— 7	— 7
— 6	— 6	— 6	— 6
— 5	— 5	— 5	— 5
— 4	— 4	— 4	— 4
— 3	— 3	— 3	— 3
— 2	— 2	— 2	— 2
mille	centaines	dizaines	unités

transmission comme dans l' additionneur

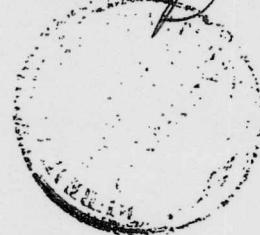
On comprendra facilement d'après cette disposition des roues, que lorsqu'on déplacera le cadrans des 9. de neuf dizièmes, comme la roue 9 marchera 9 fois plus vite que le cadrans des unités, elle fera voir dans le quichet de l' additionneur (par suite de la trans

mission de l' excess des unités) la somme de 87. ou le produit de 9 fois 9.

Qu'on ait par ex à multiplier 266 par 2. On procède ainsi on fait monter la roue des dix de la série des centaines de dix décimes;

la roue des 6 de la série des décimes également de dix décimes; enfin la roue de 6 de la série des unités toujours de dix décimes, et la somme de 532 se trouvera dans le guichet de l'additionneuse.

Je déclare me réservé le privilège exclusif non seulement de la confection de ces nouveaux mécanismes, avec tous leurs perfectionnemens dont ils sont susceptibles, ainsi que la faculté d'en varier les formes, les dimensions les matières métalliques ou autres qui y entrent, mais ^{encore} l'application d'une série d'engrenages continus qui diminuent (ou augmentent) progressivement (en progression arithmétique) d'un dixième de vitesse.



G. Roth

6. rue neuve de mathurin,

Paris le 15 mars 1843.

Mémoire descriptif déposé par M^r Roth à l'appui de sa demande d'un brevet d'addition et de perfectionnement formée au Secrétariat de la Séfeture de Sarre le 15 Mars 1843.

Sarre, le 17 avril 1843.

Pour le Ministre de l'Agriculture et du Commerce et par délégation
Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général,

